

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</p> <p>Séance du mercredi 29 juin 2016</p> <p>Par suite d'une convocation en date du 21 juin 2016, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mercredi 29 juin 2016 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamosset, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15</p> <p>En exercice : 13</p> <p>Présents : 09</p> <p>Votants : 13</p> <p>Délibération n°D_2016_06_29_05</p>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamosset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Philippe Marguerie, M. Fabrice Bonnard, M. Alain Cartier, M. Fabrice Excoffier, M. Julien Verdier</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : M. Jean-Luc Barthod à M. Patrick Falcoz, M. Aurélien Chaine à Mme Raphaëlle Cons, Mme Maryline Derouet à M. Fabrice Excoffier, Mme Sandrine Jallin à M. Philippe Marguerie</p> <p>Absent excusé : /</p> <p>Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.</p> <p>M. Philippe Marguerie est désigné pour remplir cette fonction.</p>

Objet: Travaux électriques d'extension -- Chef-Lieu -- Route de la Grotte (opération n°16/238/CO/REE)

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de prévoir une extension du réseau électrique route de la Grotte. Il présente le devis n°16/238/CO/REE et le plan correspondant transmis par Energie et Services de Seyssel.

Il indique que ces travaux pourront être inscrits au programme « Extension 2017 » du Syndicat Intercommunal d'Electricité de Seyssel (SIESS) au taux de subvention de 40% sous réserve de validation par le comité du SIESS.

Il précise que la facture définitive sera établie avec les prix unitaires définitifs obtenus, suite à mise en concurrence, et en tenant compte des quantités réellement employées et constatées sur le terrain.

Après en avoir délibéré, par 11 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal décide, sous réserve de la reprise du devis par Energie et Services de Seyssel, notamment les articles 2308 et 2121 dudit devis :

* **DE DEMANDER L'INSCRIPTION** de ces travaux au programme « Extension 2017 » du Syndicat d'Electricité de Seyssel subventionné à 40.00% sur le montant H.T.,

* **D'APPROUVER** le décompte en date du 10 mai 2016 présenté par Energie et Services de Seyssel, à savoir :

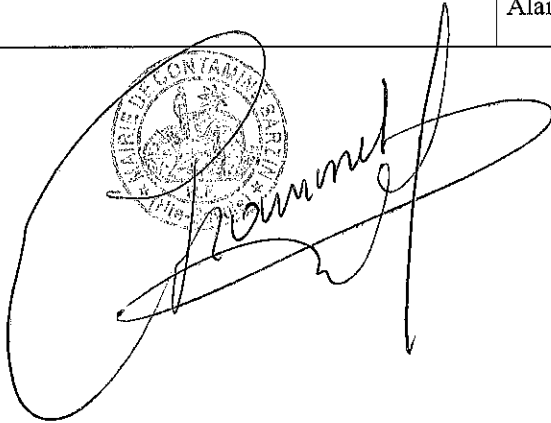
Montant total H.T. :	30 989.88 €
TVA 20.00% :	6 197.98 €
Montant total T.T.C. :	37 187.86 €
<i>Montant de la subvention :</i>	<i>12 395.95 €</i>
Participation commune :	24 791.91 €

* **DE VERSER** au Syndicat d'Electricité de Seyssel le montant de la participation de la commune sous forme d'annuités, avec application d'un intérêt fixé d'après les meilleures conditions du marché obtenues par le SIESS,

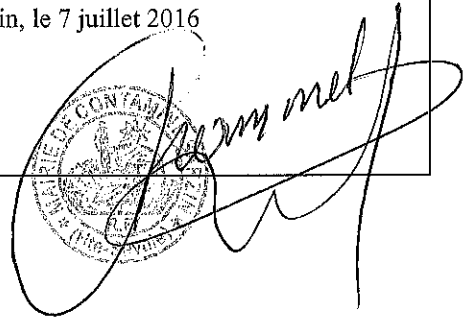
* **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires au dossier et au financement définitif des travaux précités y compris la convention avec le SISS relative au financement par annuités.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire	Extrait conforme au registre des délibérations.
Compte tenu de sa télétransmission le : 7 juillet 2016	Fait à Contamine Sarzin, le 7 juillet 2016
Et de la publication le : 1 ^{er} juillet 2016	Le Maire, Alain CHAMOSSET



Signature of Alain CHAMOSSET, Mayor of Contamine Sarzin.



Signature of Alain CHAMOSSET, Mayor of Contamine Sarzin.